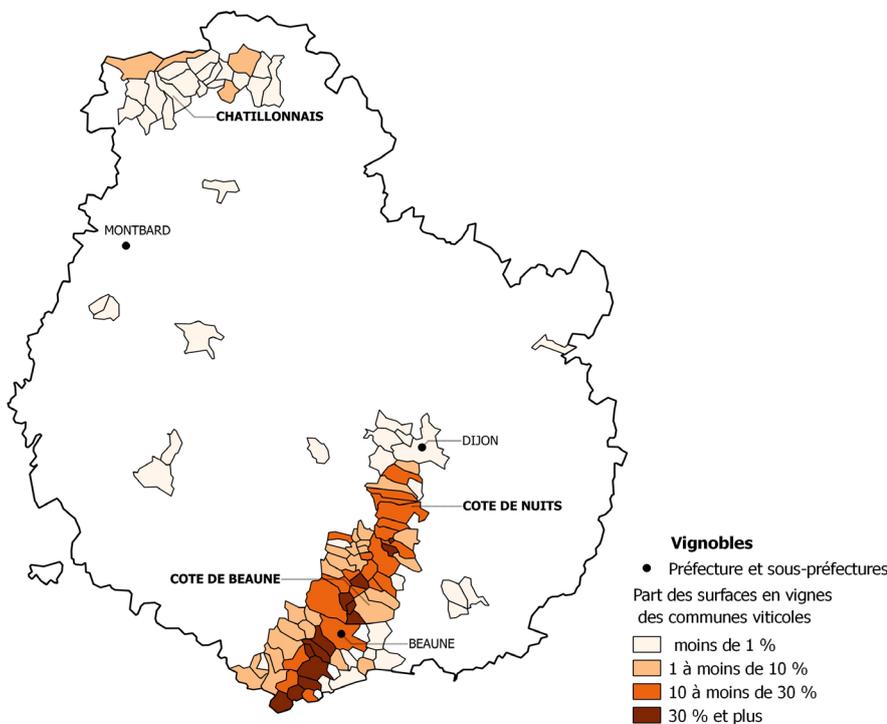


# La filière viti-vinicole du département de la Côte-d'Or : un tiers des salariés au service de la commercialisation du vin

Les vignobles de la Côte-d'Or s'étendent sur environ 9 500 hectares, du Châtillonnais aux Côtes de Nuits et Côtes de Beaune. Ils représentent 18 % de la surface en vignes du bassin Bourgogne-Beaujolais-Savoie-Jura. La production se fait essentiellement en vin rouge sous appellations Régionales, Village ou Grands Crus. Plus d'un tiers des 7 000 salariés est employé par les 1 200 exploitations viticoles. La filière est également très présente dans l'aval, avec un tiers des salariés dans le négoce du vin. Plus de 1 600 exploitants agricoles, en grande majorité des non salariés, mettent en valeur ces vignobles. Près d'un viticulteur sur deux a plus de 50 ans. Pour la moitié d'entre eux, leur succession est incertaine.

Pierre Froissart, Draaf et Mélanie Bouriez, Insee

## 1 Un vignoble concentré au sud de Dijon



Champ : Exploitations viti-vinicoles de plus de 10 ares et commercialisant le produit de leurs vignes  
Source : Douanes, CVI 2014

Les vignobles de Côte-d'Or se déclinent en trois entités. Au nord du département, le vignoble du Châtillonnais tutoie celui de l'Aube champenoise. Il s'étend sur 180 hectares dédiés essentiellement à la production de Crémant de Bourgogne (figure 1). Au sud de Dijon, s'ouvrent les Côtes. Qu'elles soient de Nuits ou de Beaune, ce sont les vignobles les plus réputés du bassin. Les vignes couvrent environ 9 500 hectares. On les surnomme « Les Champs-Élysées de la Bourgogne ». Elles accueillent de nombreux crus dont la réputation dépasse les frontières et

résonne à travers le monde grâce à des noms prestigieux comme Romanée-Conti, Échezeaux pour les rouges en Côtes de Nuits, Corton Charlemagne, Montrachet pour les blancs sur la Côte de Beaune. Les surfaces viticoles reposent sur un socle du Jurassique ayant pour particularité d'avoir été modifié à l'émergence des Alpes associée à l'effondrement du fossé bressan. Ces phénomènes géologiques ont conduit à la juxtaposition de différents sols le long du vignoble. Ce côtoiement de différents sols apporte de la diversité aux vins des Côtes et cette notion de

## Un peu d'histoire...

Le département de Côte-d'Or doit son nom aux vignobles qu'il abrite. En effet, ce département est le seul qui n'a pas été nommé selon un critère géographique (rivière, relief...) mais selon la teinte dorée que prend le vignoble en automne. Le terme « Côte » provient du relief de la région sur lequel poussent ces vignes. Le nom fut validé par l'Assemblée constituante en 1789.

L'implantation de la vigne en Côte-d'Or date de l'époque gallo-romaine mais son principal essor est dû aux travaux entrepris par les moines, notamment ceux de Cîteaux dont l'ordre dominait la chrétienté à partir du XI<sup>e</sup> siècle et qui avaient pris la suite de l'ordre de Cluny. Si l'encépagement est principalement constitué de Chardonnay et de Pinot noir, il le doit à Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, qui a interdit « ce vil et déloyal Gamay » à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle en vue d'améliorer la qualité des vins. Ce dernier se trouve de ce fait marginal dans le département.

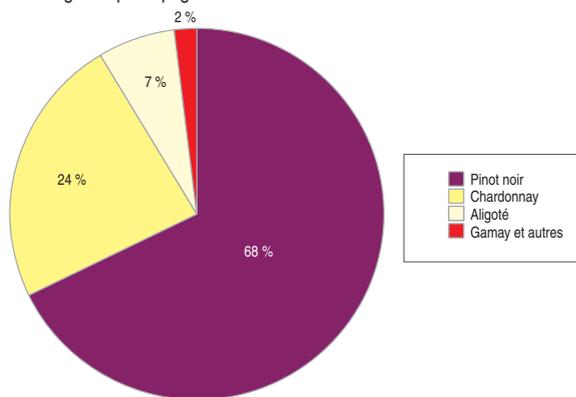
climat formé par des parcelles contiguës aux origines différentes. Depuis 2015, les climats de Bourgogne sont classés au patrimoine mondial de l'Unesco.

## Les Côtes, royaume du Pinot noir

Le vignoble côte-d'orien présente la particularité d'être le seul de Bourgogne à produire plus de vins rouges que de vins blancs. Près de 70 % de l'encépagement est composé de Pinot noir, le cépage des grands vins bourguignons. Le Chardonnay, qui représente 23 % des surfaces plantées, produit les blancs prestigieux. L'Aligoté complète ce trio avec 6 % des plantations. Ce cépage utilisé pour son appellation propre et longtemps associé au Kir, peut

**2 Deux tiers du vignoble plantés en Pinot noir**

Répartition du vignoble par cépage



Champ : Exploitations viti-vinicoles de plus de 10 ares et commercialisant le produit de leurs vignes  
 Source : Douanes, CVI 2014

également intervenir en complément du Chardonnay lors de certains assemblages (figure 2).

**De nombreuses appellations Grands Crus ou Village**

La production viticole se décline sous de nombreuses appellations. On dénombre 31 appellations Grands Crus et 30 appellations Village sur l'ensemble des côtes. La plus petite, La Romanée, s'étend sur 0,85 hectare, et la plus vaste, l'appellation Beaune couvre 400 hectares en production. Celles-ci sont associées à cinq appellations Régionales propres à la Bourgogne et aux Crémants blanc et rosé. La quasi-totalité des vins de Côte-d'Or est produite sous appellation (figure 3). La densité de plantation varie de 3 000 pieds/hectare pour les Hautes Côtes jusqu'à 9 000 pieds/hectare pour les autres

**3 La moitié de la production sous appellations Village**

Production du vignoble selon la dénomination

Dénomination	Surface récoltée (en ha)	Volume (en hl)	Blanc (en %)	Rouge (en %)	Rosé (en %)
AOP Régionale	2 959	149 568	41	59	0
AOP Village	5 230	211 111	29	70	1
AOP Grands Crus	444	15 682	21	79	/
AOP Crémant de Bourgogne	491	31 571	99	/	1
Autres	57	2 227	52	39	9
<b>Ensemble</b>	<b>9 181</b>	<b>410 159</b>	<b>38</b>	<b>61</b>	<b>1</b>

Champ : Exploitations viti-vinicoles de plus de 10 ares et commercialisant le produit de leurs vignes  
 Source : Douanes, CVI 2014

vins d'Appellation d'Origine Protégée de Bourgogne qu'ils soient d'appellations Village ou Grands Crus.

Le fruit de ces productions viticoles est transformé en très grande partie par les viticulteurs en caves particulières. Les maisons de négoce vinifient un peu plus de 20 % de la récolte achetée en vendange fraîche ou sous

forme de moûts. Les coopératives, peu présentes en Côte-d'Or, traitent 5 % du volume.

**Les maisons de négoce présentes d'amont en aval de la filière**

En Côte-d'Or, la filière viti-vinicole compte 7 000 salariés, dont près des trois

**L'emploi saisonnier très présent en Côte-d'Or**

La conduite de la vigne est une activité saisonnière, avec des pics d'activité qui réclament une hausse ponctuelle de la main-d'œuvre. Ainsi, à côté de la main-d'œuvre permanente, les vigneron font appel à des saisonniers, pour la taille ou la vendange par exemple. En 2010, en Côte-d'Or, 25 000 contrats de saisonniers ont été contractés pour plus de 250 000 journées de travail. Ce travail saisonnier représente 1 100 emplois salariés en équivalents temps plein. En Côte d'Or, chaque hectare de vigne requiert 28 jours de travail saisonnier contre 17 jours en moyenne dans le bassin. En effet, la vendange mécanique reste très minoritaire. La forte densité, jusqu'à 11 000 pieds par hectare dans les crus, alors que certaines plantations n'excèdent pas les 6 000 dans d'autres vignobles, est la principale explication à cette main-d'œuvre occasionnelle importante. Le morcellement des parcelles, les difficultés d'accès dans les clos (parcelles entourées de murs de pierres) mais également le soin accru apporté à des vignes à forte valeur ajoutée sont d'autres éléments d'explication à cette faible mécanisation.

**4 Un tiers des salariés travaille dans le négoce du vin**

Répartition des salariés de la filière selon le segment

Segments	Établissements		Effectifs salariés	
	Nombre	Nombre	Répartition par segment dans le département (en %)	Répartition par segment dans le bassin viticole (en %)
Activités agricoles	1 164	2 650	38	42
Fabrication de matériel viti-vinicole	49	1 100	16	16
Commerce de gros de matériel viti-vinicole	33	290	4	5
Industrie des boissons	31	320	4	7
Commercialisation de boissons	675	2 480	35	27
<i>dont commerce de gros de boissons et intermédiaires</i>	<i>507</i>	<i>2 300</i>	<i>33</i>	<i>24</i>
<i>dont commerce de détail de boissons</i>	<i>168</i>	<i>180</i>	<i>2</i>	<i>3</i>
Activités de services et organismes professionnels	38	170	3	3
<b>Ensemble</b>	<b>1 990</b>	<b>7 010</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Source : Insee, Clap 2014, traitements Draaf-Insee

**5** La moitié des exploitations en EARL ou SCEA

Répartition des exploitations\* selon leur catégorie juridique

Catégorie juridique	Exploitations			Surface (en ha)		
	Nombre	Part dans le département (en %)	Part dans le bassin (en %)	Totale	Moyenne	Moyenne du bassin
Exploitation individuelle	411	33,8	57,6	1 430	3,5	4,6
Entreprise À Responsabilité Limitée (EARL)	341	28,1	19,7	3 316	9,7	11,7
Société Civile d'Exploitation Agricole (SCEA)	237	19,5	8,5	2 667	11,3	13,4
Groupement Agricole d'Exploitation en Commun (GAEC)	21	1,7	3,4	192	9,1	13,9
Autres	206	16,9	10,8	1 831	8,9	8,4
<b>Ensemble</b>	<b>1 216</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>9 436</b>	<b>7,8</b>	<b>7,5</b>

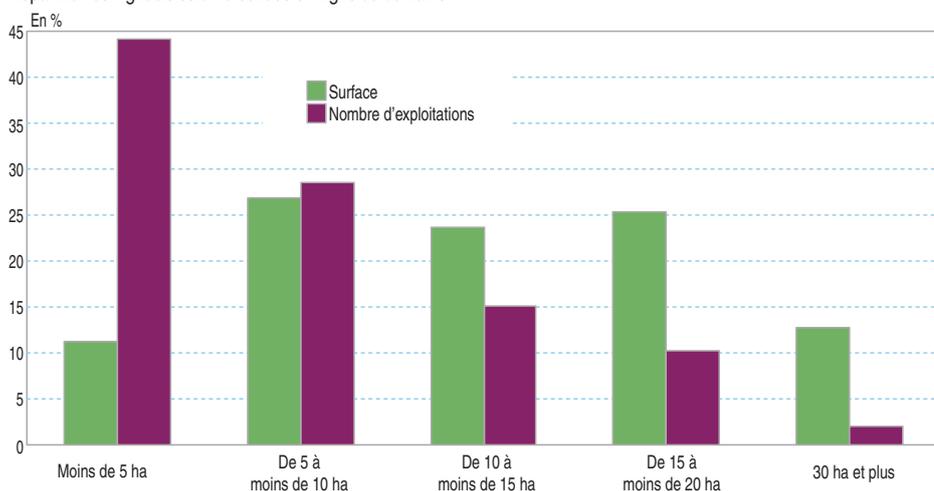
\*Les exploitations sont ici comptabilisées au lieu d'implantation de leur siège

Champ : Exploitations viti-vinicoles de plus de 10 ares et commercialisant le produit de leurs vignes

Source : Douanes, CVI 2014

**6** 73 % des exploitations mettent chacune en valeur moins de 10 hectares

Répartition du vignoble selon la surface en vigne du domaine



Note de lecture : Près de 45 % des exploitations mettent en valeur moins de 5 hectares de vigne soit 11 % du vignoble

Champ : Exploitations viti-vinicoles de plus de 10 ares et commercialisant le produit de leurs vignes.

Source : Douanes, CVI 2014

quarts dans les exploitations viticoles ou dans la commercialisation du vin. Elle se caractérise par une surreprésentation des salariés dans la commercialisation des boissons, notamment dans le commerce de gros, qui emploie 2 300 personnes. Le négoce du vin représente un tiers des salariés de la filière, contre moins du quart à l'échelle du bassin (figure 4). En Bourgogne et particulièrement en Côte-d'Or, les maisons de négoce élèvent souvent leur propre vin à partir de moûts ou de raisins achetés aux vignerons. Ce travail d'affinage et de vieillissement du vin leur permet de signer la bouteille de leur nom. De plus, afin de garantir leur approvisionnement en grands vins, mais aussi parce que c'est un placement financier à long terme, les

maisons de négoce possèdent souvent leurs propres vignes. De grandes maisons sont implantées dans les zones d'emploi de Beaune et de Dijon, au plus près des grands vignobles de Bourgogne, comme « Boisset, la famille des grands vins » et « Maison Albert Bichot » qui emploient chacune plus de 200 salariés. S'y ajoutent des centaines de petites entreprises de vente de gros ou au détail et employant quelques salariés. Dans ce secteur de la commercialisation, un tiers des salariés sont des employés, contre un sur cinq pour l'ensemble des salariés de la filière. Néanmoins, les exploitations viticoles de Côte-d'Or restent, comme dans l'essentiel du bassin, le premier employeur. Elles totalisent 2 650 emplois salariés, dont 70 % à temps complet, soit un volume de

travail de 2 300 équivalents temps complet. Les tâches manuelles liées au travail de la vigne s'échelonnent tout au long de l'année (taille, vendange...) et revêtent une certaine pénibilité ; elles requièrent une main-d'œuvre ouvrière nombreuse dont deux tiers sont des hommes et quatre sur dix ont moins de 40 ans.

**Des exploitations professionnelles de taille modeste**

En Côte-d'Or, près de 1 200 exploitations (possédant plus de 10 ares de vignes et commercialisant leur récolte) mettent en valeur le vignoble. Parmi elles, près de 150 exploitations se sont spécialisées dans l'agriculture biologique et exploitent 14 % du vignoble côte-d'orien, une part deux fois plus importante que la moyenne du bassin.

Les exploitations de Côte-d'Or sont très majoritairement des structures professionnelles : près des deux tiers sont sous forme sociétaire. Notamment, une sur deux est une Entreprise à Responsabilité Limitée (EARL) ou une Société Civile d'Exploitation Agricole (SCEA), deux formes juridiques spécialement adaptées au secteur agricole (figure 5). Seul un tiers des structures viticoles sont des exploitations individuelles, contre 58 % dans le bassin.

Bien que les exploitations soient très professionnalisées, les petits domaines restent fréquents. Près de 45 % mettent en valeur moins de 5 hectares, plus de 70 % moins de 10 hectares (figure 6). En Côte-d'Or, la valeur ajoutée de la culture de la vigne permet aux viticulteurs de vivre de leur métier sans nécessairement exploiter de grands domaines. Il existe néanmoins quelques grandes exploitations dont le vignoble occupe plus de 15 voire plus de 30

hectares. Ces dernières mettent en valeur un hectare du vignoble côte-d'orien sur huit.

### Plus des trois quarts des exploitants sont non salariés

Les structures viticoles sont gérées et dirigées par 1 600 exploitants agricoles. Plus des trois quarts d'entre eux sont non salariés mais dans les grands domaines sociétaires, la direction est confiée à un salarié. Ainsi, un chef d'exploitation sur neuf est un salarié contre un sur vingt à l'échelle du bassin. Deux tiers des exploitants travaillent à temps complet mais chez les exploitants non salariés, qui vivent du travail de leurs vignes, cette part s'élève à huit sur dix.

Plus de sept viticulteurs sur dix sont des hommes. Cependant, la part des femmes est supérieure à celle du bassin (figure 7) Comme pour le reste du bassin viti-vinicole, les exploitants sont relativement âgés : seulement 13 % des exploitants ont moins de 35 ans et près de la moitié ont 50 ans ou plus. Pour les plus âgés, il s'agit souvent de retraités agricoles qui continuent d'exploiter de petites surfaces.

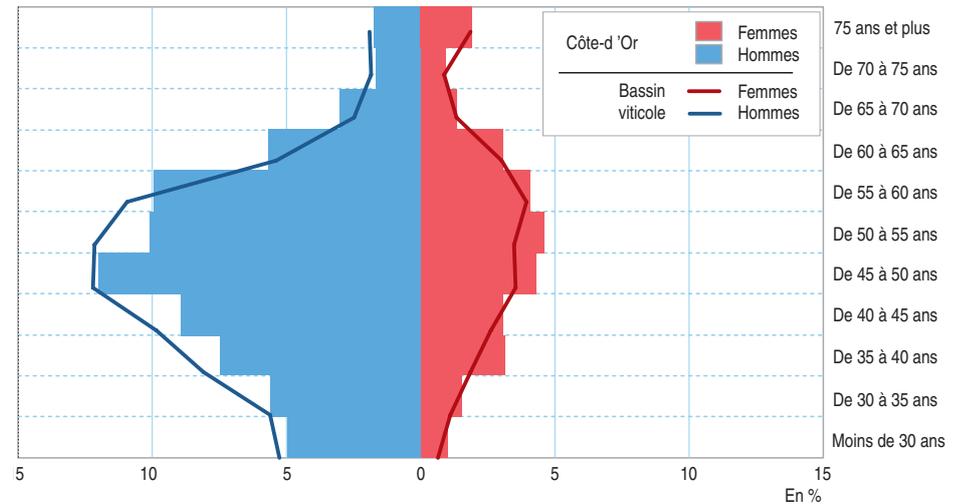
La succession des exploitations dirigées par un exploitant de 50 ans ou plus est incertaine. Près de la moitié de ces vigneron ne savent pas qui leur succédera. C'est particulièrement vrai pour les petites structures. Si au total 46 % des viticulteurs de plus de 50 ans connaissent leur successeur, un sur dix pense que leurs vignes seront reprises par une structure déjà existante.

### Un viticulteur sur trois est diplômé de l'enseignement supérieur

Comme dans l'ensemble du bassin, le niveau de formation des exploitants agricoles côte-d'oriens augmente avec les générations. Cependant, quel que soit l'âge, il est plus élevé que dans le reste du bassin, ce qui traduit le plus grand professionnalisme des viticulteurs de ce département. En effet, 35 % des viticulteurs de Côte-d'Or ont poursuivi

#### 7 Davantage de femmes que dans le reste du bassin

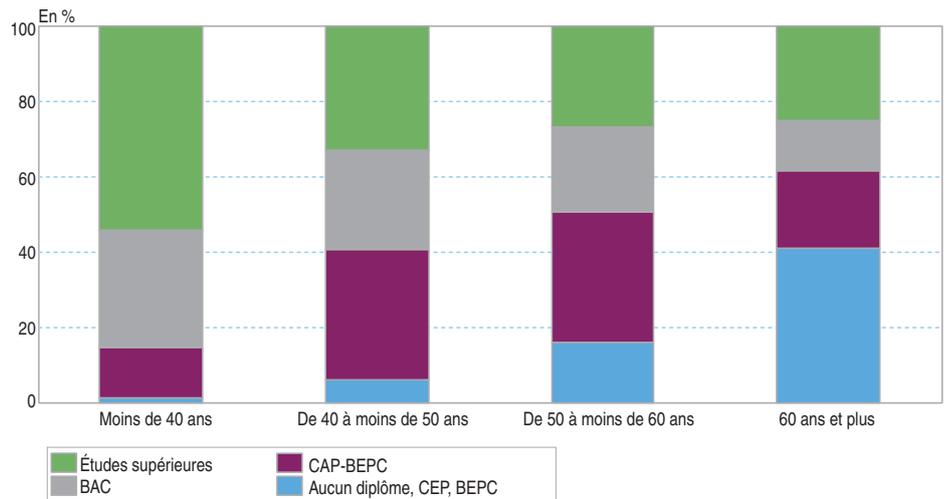
Pyramide des âges des exploitants agricoles



Source : Agreste, Recensement agricole 2010

#### 8 Les exploitants agricoles ont un niveau de formation élevé, notamment les plus jeunes

Répartition des exploitants agricoles selon l'âge et le niveau d'études



Source : Agreste, Recensement agricole 2010

des études supérieures, contre 23 % dans l'ensemble du bassin (figure 8). Parmi les 40-60 ans, près de neuf exploitants sur dix ont été scolarisés au-delà du collège. Pour cette génération, plus du tiers a fait ses études jusqu'à un niveau CAP ou BEP et trois personnes de cette génération

sur dix ont poursuivi leurs études après l'obtention de leur baccalauréat. Les nouvelles générations de viticulteurs ont majoritairement poursuivi leurs études au-delà du baccalauréat, que ce soit dans des études générales ou pour se former au métier de la vigne. ■